



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/04/2024
Reçu en préfecture le 18/04/2024
Publié le
ID : 057-245700695-20240410-C20240409_36_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le neuf avril à dix-neuf heures, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de Communauté à Cattenom, les Conseillers communautaires des Communes constituant la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents :

Monsieur Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Michel HERGAT (*sorti de la salle au point 16*), Maurice LORENTZ, Mme Marie-Marthe DUTTA GUPTA, MM. Benoit STEINMETZ, Guy KREMER, David ROBINET,

MM. Denis NOUSSE, Philippe GAILLOT, Mme Maryse GROSSE, MM. Michel SCHMITT, Bertrand ALESCH (*arrivé au point 2*), Mme Christine ACKER, MM. Hervé GROULT, Bernard DORCHY, Hassan FADI, Yves LICHT (*sorti de la salle aux points 15 et 16*), Bertrand MATHIEU, Thierry MICHEL, Alain REDINGE, MMES Marie-Pierre LAGARDE, Marie-Josée THILL, Céline CONTRERAS, Nadine GALLINA, M. Régis HEIL, Mme Emmanuelle JACQUEMOT, M. Hervé PATAT, MMES Marie-Odile KRIEGER, Patricia VEIDIG, MM. Yannick OLIGER, Joseph GHAMO (*sorti de la salle point 21*), Joseph BAUER, Olivier KORMANN, MMES Christelle MAZZOLINI, Brigitte DA COSTA, M. Joël IMMER, Mme Valérie CARDET, M. Serge RECH, Mme Christine KOHLER

<u>Absents avec procuration</u> :	Rachel ZIROVNIK	à	Michel PAQUET
	Denis BAUR	à	Joseph GHAMO
	Eric GONAND	à	Thierry MICHEL
	Mauricette NENNIG	à	Hervé GROULT
	Didier PALLUCCA	à	Régis HEIL
	Karine BERNARD	à	Valérie CARDET

Absents excusés : Alieth FEUVRIER, Jerry PARPETTE, Evelyne DEROCHE, Déborah LANGMAR

Date de la convocation : 12 mars 2024

Nombre de membres en exercice : 51
Nombre de membres présents : 41
Nombre de votants : 47

Secrétaire de séance : Emmanuel JACQUEMOT



36. Objet : Attribution de fonds de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal - Communes de Beyren-lès-Sierck, Puttelage-lès-Thionville et Evrange

Vu l'article L. 5214-16 V du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le versement de fonds de concours entre une communauté de communes et ses communes membres,

Vu la délibération n° 16 du Conseil Communautaire en date du 7 novembre 2023 portant adoption du règlement d'intervention en faveur de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal.

Considérant que des dossiers de demande de fonds de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal ont été déposés :

- le 1^{er} décembre 2023 par la Commune de Beyren-lès-Sierck
- le 12 mars 2024 par la Commune de Puttelage-lès-Thionville
- le 13 mars 2024 par la commune de Evrange

Considérant que les travaux prévus consistent à l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communal ainsi qu'à la réalisation de frais annexes tel que la publication presse, la géo détection, le diagnostic amiante, la coordination SPS...

A ce jour, le montant disponible sur l'enveloppe de l'année 2024 est de 251 080 €. L'enveloppe 2025 n'a pas été consommée : le montant disponible est de 270 000 €

Considérant que les dossiers sont complets et répondent aux conditions d'éligibilité du règlement d'attribution :

Commune	Objet	Convention de MOD signée	Année sollicitée	Montant total du projet MOD €HT	Montant subventions obtenues ou estimées €HT	Plafond montant subventionnable €HT	% demandé/ montant subventionnable €HT	Montant du FC à verser par la CCCE €HT	Autofinancement communal €HT	Vérification : Participation communale minimale de 20% du projet d'investissement
Beyren-lès-Sierck	Enfouissement des réseaux aériens - Rue des Romains	Oui	2024	191 666,67 €	37 596,15 €	152 450 €	40% de 152 450 €	60 980 €	93 090,52 €	38 333,33 €
Puttelage-lès-Thionville	Enfouissement des réseaux aériens - TF : Rue des Fleurs, Eglantine TO : Tilleuls	Oui	2024	214 683 €	42 936,60 €	Enveloppe 2024 :	Enveloppe 2024 :	Enveloppe 2024 :	85 873,20 €	57 048,20 €
						152 450 €	40% de 152 450 €	60 980 €		
			2025			Enveloppe 2025 :	Enveloppe 2025 :	Enveloppe 2025 :		
						62 233 €	40% de 62 233 €	24 893,20 €		
								Montant total :		
								85 873,20 €		
Evrange	Enfouissement des réseaux aériens - rue d'Aspelt et impasse des Prés	Oui	2024	214 166,67 €	53 541,67 €	Enveloppe 2024 :	Enveloppe 2024 :	Enveloppe 2024 :	80 526,67 €	42 833,33 €
						152 450 €	40% de 152 450 €	60 980 €		
			2025			Enveloppe 2025 :	Enveloppe 2025 :	Enveloppe 2025 :		
						61 716,67 €	30,98% de 61 716,67 €	19 118,33 €		
								Montant total :		
								80 098,33 €		

Considérant cet exposé,

Après avis favorables de la Commission « Suivi des Travaux » consultée par voie dématérialisée du 13 au 19 mars 2024 et du Bureau communautaire en date du 26 mars 2024,

Il est demandé au Conseil communautaire :

- **de valider l'attribution du fond de concours au titre de l'effacement des réseaux aériens sur Voirie d'Intérêt Communale pour les communes suivantes :**
 - **Beyren-lès-Sierck**
 - **Puttelage-lès-Thionville**
 - **Evrange**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer la notification relative à ces fonds de concours et accomplir toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 47
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 10 avril 2024

Le Président,

Michel PAQUET

A blue circular stamp of the Communauté de Communes de Cattenom is visible, partially obscured by a red ink signature. The stamp contains the text "COMMUNAUTÉ DE COMMUNES de CATTENOM" and "1977".

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 057-245700695-20240410-C20240409_36_SI-DE